

*M. Breithaupt:*

D. L'entreprise de Chalk-River ou l'une de ses entreprises associées livre-t-elle à l'industrie quelque sous-produit utilisable dans son état actuel? Je crois savoir que l'industrie devrait exécuter de nombreux travaux de recherche visant à l'application des isotopes (et la chose est vraie de tout autre sous-produit), avant qu'on puisse en faire vraiment une application commerciale?—R. Les intéressés doivent décider à quel usage ils veulent les appliquer; cette décision prise, il existe d'abondants renseignements à leur disposition. Certaines compagnies s'occupent de renseigner le public à ce sujet.

D. D'après les renseignements que nous avons reçus l'autre jour, il n'y a aucun emploi que je sache auquel ces sous-produits pourraient être appliqués immédiatement, sous la forme qu'ils prennent à leur sortie de Chalk-River?—R. C'est possible, mais cela n'a pas grande importance; il est facile de transmuter les isotopes radioactifs à nombre atomique en radioéléments et beaucoup de laboratoires en transmueraient aussitôt s'ils avaient des demandes à ce sujet.

D. Est-ce une opération très difficile pour toute entreprise industrielle au Canada d'utiliser n'importe lequel de ces sous-produits dans son état actuel?—R. Oui, et c'est pourquoi je ne me suis pas servi du terme de sous-produit pour désigner les radioéléments. J'ai dit qu'un bon domaine de recherche est celui de la transmutation des isotopes en radioéléments de décadence.

D. A l'intention de l'industrie?—R. A l'intention des laboratoires et de leurs opérations.

D. Nous voilà, je crois, éclaircis sur ce point.

*M. Green:*

D. Monsieur Mackenzie, vous avez dit que les renseignements sur l'application de l'énergie atomique à des fins industrielles sont tenus secrets à présent, "classés comme secrets" comme vous dites, mais si je vous comprends bien, une fois la divulgation permise, l'industrie canadienne pourra les obtenir, comme celle des États-Unis peut les obtenir?—R. Exactement.

D. Y a-t-il quelque accord conclu avec les États-Unis à cette fin?—R. Les renseignements dits "déclassés" tombent dans le domaine public.

D. C'est-à-dire simplement qu'une fois la divulgation permise, le monde entier sera en possession de ces renseignements?—R. C'est là l'effet de leur divulgation.

D. N'y a-t-il aucun accord avec les États-Unis stipulant que les entreprises canadiennes seront placées exactement sur le même pied que celles des États-Unis qui se sont occupées de développement d'énergie atomique?—R. Non, mais une fois la divulgation permise, toutes les entreprises seront sur le même pied. La *General Electric* se trouve dans une situation un peu plus favorable par suite de sa plus grande expérience acquise en dirigeant l'usine de Hanford, mais les États-Unis comptent des milliers d'autres compagnies qui sont aussi étrangères au projet que celles du Canada. Il est entendu que la *General Electric* a une filiale au Canada.

L'essentiel est que la divulgation de renseignements secrets sur une entreprise ne peut être permise dans un pays et interdite dans un autre.

D. La *General Electric* aux États-Unis aura une très forte avance sur les compagnies des autres pays. Il est probable qu'elle ne se mettra pas à produire au Canada, mais qu'elle prendra de l'expansion aux États-Unis.